

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

DECRET N° 306/PCM portant création
auprès du Chef de l'Etat, d'un Commissariat
à l'Information, et notamment d'un Commissaire

LE CHEF DE L'ETAT, PREMIER MINISTRE

VU La Constitution de la République; notamment son
article 11;

DECRETE :

Article 1 - Il est créé auprès du Chef de l'Etat, Premier
Ministre, un Commissariat à l'Information.

Article 2 - Est nommé Commissaire à l'Information,
Monsieur Albert TEVOEDJERE, Professeur de Lettres au
Lycée Victor Ballot.

Article 3 - Le présent décret sera enregistré et publié
au Journal Officiel de la République du Dahomey, et
communiqué partout où besoin sera.

Porto-Novo, le 4 Novembre 1960


H. MAGA